

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1) OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de Tullins.

Cette enquête publique aura lieu du mardi 21 mai 2024 à 8h30 au mercredi 5 juin 2024 à 12h00, soit une durée de 15 jours sous la responsabilité du Maire, M. Gerald CANTOURNET, à qui des informations peuvent être demandées.

La révision allégée du PLU de Tullins a pour objectif de prendre en compte la décision n°1908383 en date du 17 février 2022 du tribunal administratif de Grenoble. La décision est une annulation partielle du PLU concernant le zonage Aco des parcelles AO 147 et AO 342. Le révision allégée n°1 vise au reclassement de ces deux parcelles en N.

2) DECISION ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

A l'issue de l'enquête, la révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et émis lors de la réunion d'examen conjoint, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

3) NOM ET QUALITE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Gilles DUPONT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble par décision n° E24000059/38 en date du 3 avril 2024.

4) CONSULTATION DU DOSSIER DE L'ENQUETE ET DU REGISTRE

Le dossier de l'enquête et le registre peuvent être consulté :

- En mairie de Tullins, sise au Clos des Chartreux – CS 20058 – 38347 TULLINS, sur support papier et sur un poste informatique, du mardi 21 mai 2024 au mercredi 5 juin 2024 les :
 - o Lundi : 8h30-12h et 13h30-18h ;
 - o Mardi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
 - o Mercredi : 8h30-12h ;
 - o Jeudi : 8h30-12h30 ;
 - o Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30,

sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;

- Sur le site internet suivant : <https://www.ville-tullins.fr/>

5) TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur – Clos des Chartreux – CS 20058 – 38347 TULLINS ;
- par e-mail à : contact@ville-tullins.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique ;

6) PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Tullins :

- le mardi 21 mai 2024 de 8h30 à 12h00 ;
- le lundi 27 mai 2024 de 13h30 à 18h00 ;
- le mercredi 5 juin 2024 de 8h30 à 12h00.

7) MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.